

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Full Contact Venarey



Nom:

Prénom:



SAISON

/

Adhérent N° :

Les cours ont lieux à :

**VILLE : VENAREY LES LAUMES**

**Adresse : Rue Gaston Hardy**

**Salle : Dojo du centre sportif L'Arène**

Contacts :

**Président:**

**BALLORIN Guillaume**

**5 rue du 08 mai 1945**

**21150 VENAREY-LES LAUMES**

Responsables :

**BALLORIN Guillaume 06 882 982 37**

**LEVASSEUR Sébastien 06 22 30 95 72**

***Prix des inscriptions :***

***6-14 ans : 85 euros à l'année***

***15 et plus : 110 euros à l'année***

(règlement à l'ordre du Full Contact Club de Venarey)

Le prix comprend :

La licence, l'assurance, la cotisation annuelle et les frais de fonctionnement.

**Toute adhésion vous autorise à pratiquer toutes les disciplines du club... c'est à dire :**

- ▶ Le Full Enfants (6 - 13 ans)
- ▶ Le Full Adultes (14 & plus)
- ▶ Le Full Défense (16 & plus)
- ▶ L'Énergie Full (15 & plus)

**Club officiel affilié à la Fédération Française de Full Contact  
et Disciplines associées : n° 1389**



Renseignement auprès de Guillaume BALLORIN

Au 06 882 982 37 ou hayoch@hotmail.fr

Web: <http://fullcontactvenarey.blog4ever.com>

# AUTORISATION DE DIFFUSION

## Des photographies, films et productions des adhérents.

Je soussignés: Mr/Mme/Mlle \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_\_ et agé(e) de : \_\_\_\_\_ ans

Autorise l'association sportive **Full Contact Club de Venarey** – centre sportif l'Arène -21150 VENAREY-LES LAUMES.

A utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisées dans le cadre de manifestations, championnats et entraînements sous lesquels je suis présent(e), pour les besoins éventuels :

- Du site internet de l'association,
- D'illustrations dans les projets de formations,
- De supports informatiques (diaporama, dvd, cdrom),
- Documentations de communication.

L'association s'engage:

- À n'utiliser ces documents que dans le strict cadre de l'association,
- A ce que votre nom de famille ne soit pas utilisé pour le respect de la vie privée.

Conformément à la loi, vous pouvez demander accès à l'ensemble des productions et/ou photographies sur lesquelles vous apparaissez et juger de l'usage qui en est fait. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire (demande à formuler par écrit au responsable de l'association).

La présente autorisation est valable pour toute la période d'adhésion à l'association.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent:

*Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle*

Photo  
Obligatoire

### Les activités

activité souhaitée	Jours	Horaires
Energie Full	lundi et jeudi	19h00-20h00
Full Défense	jeudi	17h30-19h00
Full Contact Adultes	lundi et jeudi	20h00-21h30
Full Contact Enfants	lundi	17h30-19h00

### Votre identité

Mlle/Mme/Mr (entourer le titre)

Nom		Poids	
Prénom		Taille	
Date de naissance		Pointure	
Lieu de naissance			
Nationalité			
Profession			

### Votre adresse

Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tel domicile :	Tel portable :
Fax :	
Email :	

### Votre règlement

Chèques		liquide
Numéro du chèque	Montant	
	Euros	
	Euros	
	Euros	

(Ordre : Full Contact Club de Venarey)

# CERTIFICAT MEDICAL

*A remplir obligatoirement par un médecin des sports*

SAISON .... / ....

Je soussigné(e) : Docteur \_\_\_\_\_

Atteste avoir examiné \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

et n'avoir constaté aucune contre indication à la pratique de l'activité :

Full Contact     Energie Full     Full défense( pas de compétition)

et l'autorise à pratiquer cette activité.

A l'entraînement                       En compétition

Date :

Cachet du médecin et signature

# CADRE LEGAL

(La pratique du Full Défense doit être appliquée si besoin est que dans le cadre légal relatif à la légitime défense.)

## LA LEGITIME DEFENSE

### ARTICLE 122-5 CP :

N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.

N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction.

### ARTICLE 122-6 CP :

Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte :

- Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ( maison habitée)
- Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence. ( dans un entrepôt de marchandises par ex)

## LA LEGITIME DEFENSE

### Art. 122-5 et 122-6 du Code Pénal

Dans la réalisation de ses missions, l'agent peut être amené, dans des situations précises d'agression contre les personnes ou les biens, à utiliser la force. Cette possibilité d'action s'inscrit toujours dans un cadre juridique défini par les règles de la LEGITIME DEFENSE.

### A – La légitime défense des personnes :

L'Art. 122-5 alinéa 1 du code pénal précise que n'est pas **PENALEMENT RESPONSABLE** la personne qui :

- devant une atteinte injustifiée (contraire aux règles de notre société)
- envers elle-même ou autrui,
- accomplit dans le même temps (simultanéité de la riposte)
- un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui,
- Sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. (proportionnalité)

Nom, prénom : .....

Date : .....

Signature :